

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 26 juin 2025

Objet : Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie sur le Budget Annexe HAUTE-VIENNE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-sept juin 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 29 (dont 9 procurations) -112 voix

Votants : détail des voix inscrit en fin de délibération

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Philippe VIDAU – (procuration à Mr Continsouzas) – 5^{ème} VP – 2 voix
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Alain FAUCHER – (procuration à Mr Allard) – 1 voix
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration à Mr Bost) – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration à Mr Horry) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration à Mr Destruhaut) 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (procuration à Mr Viroulaud) – 2 voix
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Christian PRADAYROL – (procuration à Mme Rome) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration à Mme Faivre) – 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Remy VIROULAUD – 2 voix – PRESENTIEL

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Président de la CC POL
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Conseiller communautaire Agglo de Brive
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Noblat
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseillère départementale du CD87
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT (et son suppléant) – 15 voix – 1^{ER} VP
Mr Alain GRASS (et son suppléant) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE (et sa suppléante) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr François BARNAUD (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE (et son suppléant) – 1 voix
Mme Patricia BUISSON (et son suppléant) – 6 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER (et son suppléant) – 2 voix
Mr Francis COMBY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Fabrice DELAPORTE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Marie MASSY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Stéphane DUCOURTIOUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Bruno FLEURY (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Au regard des factures en attente de paiement et à venir, du niveau de trésorerie à date et des encaissements tels que prévus qui ne seront pas honorés dans les délais, un **besoin immédiat de financement** est identifié sur le **budget annexe Haute-Vienne**.

En effet, DORSAL attendait les versements effectifs de NATHD la première quinzaine de juillet d'un montant total de 1 913 026€ au titre, respectivement, de la redevance fixe R1, pour un montant de 276 062€, et de la redevance variable R3 pour un montant de 1 636 964€.

Les versements des redevances, encadrés par les contrats en vigueur, sont soumis à la validation des comptes de NATHD à la fois par son Conseil d'Administration (CA) et son Assemblée Générale (AG). Toutefois, les CA initialement prévus les 20 mai et 12 juin 2025 ont été annulés en raison d'une absence de quorum, entraînant ainsi le report de l'AG programmée le 27 juin 2025. Cette dernière devait marquer le point de départ de l'envoi, par DORSAL, des titres correspondants pour sollicitation des versements.

Une nouvelle réunion du Conseil d'Administration (CA) de la SPL NATHD est programmée le 9 juillet suivie d'une Assemblée Générale le 24 juillet. Si le CA ne pouvait se tenir, le syndicat solliciterait alors une demande d'ouverture d'une **ligne de trésorerie**, sur le budget annexe Haute-Vienne, d'un montant maximum de **1 000 000€** pour une durée maximum de **6 mois** afin d'être en capacité de payer les factures des mois de juin/juillet/août/septembre 2025 dans l'attente de l'encaissement des redevances R1 et R3.

Les charges de fonctionnement des intérêts, des frais de dossier et de commission de non-utilisation éventuelles seront financées par des recettes de fonctionnement : redevances NATHD et/ou indemnités versées par Orange pour le remplacement de leurs appuis aériens et/ou par des redéploiements de crédits en dépenses. Les mouvements budgétaires correspondants seront effectués par un arrêté de virement de crédits comme le prévoit la nomenclature comptable M57 et le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du syndicat.

A l'issue de cette délibération, et sous réserve d'une autorisation accordée, le Syndicat lancera une consultation bancaire au mieux des intérêts du budget annexe Haute-Vienne, en s'appuyant sur un prévisionnel de trésorerie affiné. Celui-ci pourra éventuellement conduire à ajuster le montant et la durée de la ligne de trésorerie, dans la limite définie précédemment.

L'arrêté de décision définitif viendra préciser l'établissement bancaire retenu, la date de mise en place de la ligne, la durée du contrat et les conditions financières (index, marge, commission). Cet arrêté sera transmis aux membres du comité syndical à titre d'information.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à la majorité des suffrages exprimés :

- **d'approuver la mise en place, sur le budget annexe de la Haute-Vienne, d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 million d'euros sur une durée maximum de 6 mois sous condition que le CA de la SPL NATHD ne puisse se réunir le 9 juillet 2025 et son AG le 24 juillet 2025. En cas de réunion de ces deux instances, la présente délibération serait sans objet**
- **si la ligne de trésorerie doit être mise en place, d'autoriser le Président à engager et négocier au mieux avec les banques les conditions de souscription de cette ligne de trésorerie**
- **si la ligne de trésorerie doit être mise en place, d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette ligne de trésorerie**

Détail des votes :

- **11 votes POUR correspondant à 71 voix** – Mathieu HAZOUARD (15 voix) / Philippe NAUCHE (15 voix) / Albin FREYCHET (15 voix) / Valérie SIMONET (6 voix) / Hélène FAIVRE (6 voix) / Marc FERRAND (1 voix) / Camille CARCAT (1 voix) / Jean-Marie BOST (6 voix) / Rémy VIROULAUD (2 voix) / Sarah GENTIL (2 voix) / Vincent LEONIE (2 voix)
- **16 votes CONTRE correspondant à 34 voix** – Hélène ROME (6 voix) / Bernard CONTINSOUZAS (2 voix) / Christian PRADAYROL (2 voix) / Philippe VIDAU (2 voix) / Jean-Claude LEBLOIS (6 voix) / Stéphane DESTRUHAUT (6 voix) / Yves LE GOUFFE (1 voix) / Guy MONTET (1 voix) / Jean-Marie HORRY (1 voix) / Bernard LAUSERIE (1 voix) / Alain FAUCHER (1 voix) / Pierre VERGNOLLE (1 voix) / Jean DUCHAMBON (1 voix) / Pierre ALLARD (1 voix) / Thierry MUZETTE (1 voix) / Thierry GODME (1 voix)
- **2 ABSTENTIONS correspondant à 7 voix** – Stéphanie VALLEE (6 voix) / Joël VILARD (1 voix)

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-087-258728658-20250626-L IGNE_TRESO